

PROMOTION ESTIVALE POWERADE^{MD} POUR LES AMATEURS DE SOCCER AU CANADA

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT REQUIS. L'ACHAT D'UN PRODUIT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER UN PRIX.

- 1. DESCRIPTION DE LA PROMOTION :** La promotion **ESTIVALE POWERADE^{MD} POUR LES AMATEURS DE SOCCER** au Canada (la « **promotion** ») débute le 1^{er} mai 2023 à 24 h, heure de l'Est (« **HE** ») et se termine le 15 septembre 2023 à 23 h 59 min 59 s, HE (la « **période de promotion** »). La période de promotion comprend une période d'achat admissible qui commence le 1^{er} mai 2023 à 24 h, HE et se termine le 31 mai 2023 à 23 h 59 min 59 s, HE (la « **période d'achat admissible** »). La participation à la promotion ne constitue pas une participation à une autre promotion ou à un autre concours. En participant à la promotion, chaque participant s'engage sans condition à se conformer au présent règlement officiel et aux décisions de BA Sports Nutrition, LLC 17-20 Whitestone Expy, Whitestone, NY 11357 (le « **commanditaire** »), qui seront définitives et exécutoires à tous égards. L'administration de la promotion sera assurée par TPG Rewards, Inc. 19790 West Dixie Hwy, Suite 808, Aventura, FL 33180, États-Unis (« **l'administrateur** »).
- 2. ADMISSIBILITÉ :** Réservé aux résidents autorisés du Canada de 18 ans et plus qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou dans leur territoire de résidence principale au moment de leur inscription. Les employés, dirigeants et administrateurs du commanditaire, de l'administrateur et de chacune de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, distributeurs, détaillants, représentants commerciaux, agences de publicité et de promotion et chacun de leurs dirigeants, administrateurs et employés respectifs (collectivement, les « **entités de la promotion** »), ainsi que les membres de la famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit que chacun d'entre eux, ne sont pas autorisés à s'inscrire à la promotion ou à remporter un prix. La promotion est nulle là où la loi l'interdit.
- 3. LE FONCTIONNEMENT :**

Il y a deux (2) façons de s'inscrire à la promotion :

- A) Avec achat :** pendant la période d'achat admissible,
- **ACHETEZ** un (1) produit participant **POWERADE^{MD}** promu (« **achat admissible** »). Une liste complète des UGS des produits participants et promus (« **produits participants** ») est disponible à l'adresse www.winpowergear.com/products.pdf. Remarque : les retours/échanges

de produits et les bons d'achat avant la période de promotion ne constituent pas un achat admissible et ne donnent pas droit à une inscription à cette promotion;

- **PRENEZ** une photo de votre reçu complet montrant l'achat admissible et **téléversez-la** à l'adresse winpowergear.com (« **site Web** ») avant 23 h 59 min 59 s, HE, le 15 septembre 2023. TOUT ENVOI DE REÇU TÉLÉVERSÉ APRÈS LA FIN DE LA PÉRIODE DE PROMOTION NE SERA PAS ACCEPTÉ, MÊME SI L'ACHAT A ÉTÉ EFFECTUÉ PENDANT LA PÉRIODE D'ACHAT ADMISSIBLE ET QU'IL EST PAR AILLEURS CONFORME AU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL. **Des frais de données peuvent s'appliquer pour les envois effectués à l'aide d'un appareil mobile. Vérifiez auprès de votre fournisseur de services sans fil les frais applicables.** Seuls les achats admissibles sont pris en compte dans le cadre de cette promotion. La photo doit comprendre le reçu en entier, de haut en bas, y compris les quatre (4) coins. Veillez à ce que les renseignements obligatoires figurent sur le reçu, à savoir le nom du détaillant, la date d'achat, l'heure d'achat, le montant total du ticket de caisse et au moins un (1) produit participant/CUP provenant d'un achat admissible (« **renseignements obligatoires** »). Tous les renseignements obligatoires doivent être lisibles sur votre photo. Pour les reçus plus longs, vous pouvez envoyer une photo du reçu plié en veillant à qu'apparaissent les renseignements obligatoires. Les photos de reçus floues ou illisibles seront rejetées. Indiquez le produit participant associé à votre achat admissible sur votre reçu pour une vérification plus rapide. TOUTS LES ENVOIS SONT SOUMIS À LA VALIDATION DE L'ADMINISTRATEUR AU NOM DU COMMANDITAIRE; SI L'ENVOI N'EST PAS VALIDÉ, VOUS NE RECEVREZ PAS DE BULLETIN DE PARTICIPATION. Pour obtenir de l'aide, rendez-vous sur winpowergear.com.
 - **OBTENEZ** un (1) bulletin de participation à la promotion pour chaque achat admissible reçu une fois que votre reçu est validé, sous réserve des limites de participation indiquées ci-dessous.
- B) Sans achat :** pendant la période de promotion, vous pouvez également vous inscrire gratuitement en vous rendant sur winpowergear.com/amoe (le « **site Web sans achat** ») et en suivant les instructions pour remplir le formulaire d'inscription en ligne. Les inscriptions en ligne sur le site Web sans achat doivent être effectuées avant 11 h 59 min 59 s, HE, le 31 août 2023.

Sauf dans les cas prévus par le présent règlement officiel, les renseignements personnels recueillis dans le cadre de cette promotion seront utilisés conformément à la politique de confidentialité du commanditaire, comme indiqué ci-dessous dans le présent règlement officiel. Chaque reçu ne peut donner droit qu'à un (1) bulletin de participation et ne peut être soumis qu'une seule fois (même si le reçu indique un achat ou plus d'un [1] achat admissible).

Il y a une limite d'une (1) participation par personne, par jour, quel que soit le mode de participation. Aux fins du présent règlement officiel, un « jour » est défini comme tout jour civil comme déterminé par l'horodatage de l'inscription électronique basé sur l'heure de l'Est (le cas échéant).

Les dispositifs d'inscription automatisés, les robots ou autres programmes ou logiciels ne sont pas autorisés pour s'inscrire. Aucune inscription reproduite mécaniquement, modifiée, contrefaite ou par télécopie ne sera acceptée. Tous les bulletins de participation reçus deviendront la propriété exclusive du commanditaire et ne seront pas retournés. Le commanditaire n'est pas responsable des bulletins de participation perdus, envoyés en retard, illisibles, incomplets, invalides, incompréhensibles, expédiés au mauvais endroit, corrompus techniquement ou imprécis et ces bulletins seront déclarés nuls, ni de tout problème mécanique, électronique ou découlant d'une erreur humaine. Les entités de la promotion ne sont pas responsables des renseignements d'inscription incorrects ou inexacts, qu'ils soient attribuables à l'équipement ou à des programmes associés à la promotion ou utilisés dans le cadre de celle-ci, ou à toute erreur technique ou humaine pouvant survenir lors du traitement des bulletins de participation pour la promotion. Les entités de la promotion n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur, d'omission, d'interruption, de suppression, de vol ou de destruction, d'accès non autorisé ou d'altération des bulletins de participation. Seuls les bulletins de participation dûment complétés sont admissibles.

Il est interdit d'avoir recours à tout système automatisé pour participer au concours; cela entraînera la disqualification. Toutes les participations des gagnants potentiels peuvent faire l'objet d'une vérification par le commanditaire dont les décisions sont finales et exécutoires. Toute participation survenant à la suite d'une panne du système pour quelque raison que ce soit sera jugée défectueuse et sera nulle et non avenue.

Le commanditaire n'est pas responsable des changements d'adresse postale, d'adresse courriel ou de numéro de téléphone des participants. En cas de litige sur l'identité d'un participant en ligne à la promotion, l'inscription sera considérée comme effectuée par le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel fournie au moment de la participation. Le « titulaire autorisé du compte » est défini comme étant la personne physique qui s'est vu attribuer l'adresse courriel par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne, un fournisseur de services sans fil ou une autre organisation responsable de l'attribution d'adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel utilisée. Un gagnant potentiel peut être tenu de fournir au commanditaire la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associée au bulletin de participation gagnant. Si un litige ne peut être résolu à la satisfaction du commanditaire, le bulletin de participation concerné sera considéré comme non admissible.

4. **TIRAGE AU SORT** : Les gagnants potentiels seront sélectionnés lors d'un tirage au sort le 2 octobre 2023 ou vers cette date parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus de toutes les méthodes combinées à environ 11 h, HE au bureau de l'administrateur à Aventura, en Floride par le commanditaire ou son représentant.
5. **NOTIFICATION DES GAGNANTS** : les gagnants potentiels des prix seront notifiés par courriel ou par téléphone, à l'aide des coordonnées fournies ou collectées au moment de l'inscription. Pour être déclaré gagnant d'un prix, un gagnant potentiel doit répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique. Le commanditaire n'est pas responsable de la perte, de l'interception ou de la non-réception par un gagnant potentiel d'une notification de gain, quelle qu'en soit la raison. Si, malgré des efforts raisonnables, un gagnant potentiel ne répond pas dans les cinq (5) jours suivant la première tentative de notification, ou si le prix ou la notification du prix sont retournés comme non réclamés ou comme étant impossible à livrer à ce gagnant potentiel, ce dernier renoncera à son prix et un autre gagnant pourra être sélectionné. Le commanditaire, à sa seule discrétion, tentera de joindre jusqu'à deux (2) gagnants potentiels d'un prix conformément à la procédure ci-dessus, après quoi le prix en question pourra ne pas être attribué s'il n'est pas réclamé. Les gagnants potentiels d'un prix devront signer et renvoyer un affidavit notarié d'admissibilité ou une exonération de responsabilité et, lorsque la loi le permet, un formulaire de consentement à la publicité (collectivement, les « **documents du gagnant** ») dans les dix (10) jours suivant la première tentative de notification. Si un gagnant potentiel (a) ne peut être joint par téléphone ou par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la première notification; (b) ne répond pas correctement à la question d'habileté; ou (c) ne renvoie pas les documents du gagnant dûment signés dans le délai imparti, il sera disqualifié et un autre participant sera sélectionné au hasard jusqu'à ce qu'un gagnant potentiel soit joint par téléphone ou par courriel. Dès réception des documents du gagnant dûment remplis et de la réponse correcte à la question d'habileté, le commanditaire ou son représentant attribuera le prix dans un délai de 6 à 8 semaines. Si la notification du prix ne peut être distribuée ou que le prix est retourné comme étant impossible à livrer, le prix peut être annulé. Si un gagnant potentiel est jugé inadmissible, ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement officiel ou s'il refuse le prix pour une raison quelconque avant l'attribution de celui-ci, ce prix sera annulé et un autre gagnant du prix pourra être sélectionné.
6. **PRIX/VALEURS AU DÉTAIL APPROXIMATIVES (VDA)/CHANCES DE GAGNER** :

LES PRIX NON RÉCLAMÉS NE SERONT PAS REMIS.

Il y cinquante (50) grands prix à gagner. Chaque gagnant du grand prix recevra une trousse **POWERADE^{MD}** comprenant une (1) veste (VDA 108,93 \$); un (1) maillot (VDA 65,36 \$); un (1) ballon de soccer (VDA 23,15 \$); une (1) écharpe (VDA 40,85 \$); une (1) glacière de 60 pintes (VDA 98,49 \$); une (1) gourde de 32 oz (VDA 4,22 \$); une (1) petite serviette (VDA 4,13 \$); une (1) grande serviette (VDA 7,65 \$) ainsi qu'un chèque de 130 \$ pouvant être utilisé pour acheter huit (8) lots de 12 bouteilles de **POWERADE[®]** (bouteilles de 710 mL/VDA 130,00 \$) (collectivement, le « **prix** »). VDA de chacun des grands prix : 482,78 \$. VDA totale de l'ensemble des prix : 24 139,00 \$. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues, toutes méthodes confondues. La promotion prévoit une limite d'un (1) prix par personne.

7. **CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DES PRIX :** Les prix ne sont pas transférables avant leur attribution. Aucune alternative en espèces ou substitution de prix ne sera autorisée, toutefois le commanditaire se réserve le droit de substituer un prix de valeur comparable ou de fournir une option en espèces (à sa discrétion) si un prix listé n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit. Les gagnants des prix sont seuls responsables de toutes les taxes fédérales, provinciales, territoriales ou municipales associées au prix, et des conséquences en matière de déclaration, ainsi que de tous les autres frais ou coûts associés au prix en question. Le commanditaire ne donne aucune garantie et décline par la présente toute garantie, expresse ou implicite, concernant tout prix fourni par des tiers dans le cadre de la promotion. SANS LIMITER LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, CES PRIX SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET LE COMMANDITAIRE REJETTE PAR LA PRÉSENTE TOUTES CES GARANTIES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.
8. **GÉNÉRALITÉS :** En participant à la promotion, les participants acceptent de dégager de toute responsabilité les entités de la promotion, Coca-Cola Ltée, Compagnie d'embouteillage Coca-Cola Limitée, leurs sociétés apparentées respectives, leurs parents, leurs filiales, leurs sociétés à responsabilité limitée, leurs sociétés affiliées, leurs administrateurs, leurs dirigeants, leurs employés, leurs ayants droit, leurs consultants, leurs représentants, leurs agents et leurs agents et agences respectifs (« **parties exonérées** ») en cas de réclamation ou de cause d'action découlant de la participation ou de la tentative de participation à la promotion, ou de la réception ou de l'utilisation d'un quelconque prix. Les participants et les gagnants (c'est-à-dire les participants qui acceptent un prix) dégagent les parties exonérées de toute responsabilité et s'engagent à les indemniser en cas de réclamation ou de responsabilité découlant de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix, ou de la participation à cette promotion. Les parties exonérées ne seront en aucun cas responsables des blessures, pertes ou

dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix ou de la participation à la promotion ou à toute activité liée au prix. L'acceptation d'un prix sera interprétée comme un accord et un consentement du gagnant à ce que le commanditaire et ses représentants et ayants droit puissent utiliser le nom, la voix, l'image ou les renseignements relatifs au prix du gagnant, sans limitation, à des fins promotionnelles sans autre considération, examen, approbation ou paiement, à moins que la loi ne l'interdise. En participant à cette promotion, les participants acceptent d'être liés par le règlement officiel et les décisions du commanditaire, qui sont définitives et exécutoires à tous égards. Le commanditaire n'est pas responsable de toute erreur typographique ou autre dans l'impression de l'offre ou dans l'administration de la promotion. L'omission par le commanditaire de faire appliquer l'une des dispositions du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

TOUS LES GAGNANTS POTENTIELS FONT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION PAR LE COMMANDITAIRE. UN PARTICIPANT NE GAGNE AUCUN PRIX TANT QUE SON ADMISSIBILITÉ N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉE ET TANT QU'IL N'A PAS ÉTÉ AVISÉ QUE LA VÉRIFICATION A ÉTÉ EFFECTUÉE.

9. **LIMITATIONS ET EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ** : toute tentative de participation à la promotion, autre que par les méthodes de participation indiquées, est interdite. Les parties exonérées ne sont pas responsables des inscriptions perdues, tardives, altérées ou illisibles, ni des erreurs de transmission électronique entraînant une omission, une interruption, une suppression, un défaut, un retard dans les opérations ou la transmission, un vol ou une destruction, un accès non autorisé ou une altération de la documentation d'inscription, ni des dysfonctionnements, erreurs ou pannes techniques, de réseau, d'équipement téléphonique, électroniques, informatiques, de matériel, de logiciel, de téléphone ou d'autres communications de quelque nature que ce soit, des erreurs de transmission, de la perte ou l'indisponibilité des connexions réseau, téléphoniques ou téléphoniques sans fil, de la disponibilité du site Web, de l'Internet ou du fournisseur de services Internet, des interventions humaines non autorisées, des congestions, des informations de saisie ou d'inscription incomplètes ou inexactes (quelle qu'en soit la cause) ou des transmissions ratées, incomplètes, tronquées, confuses ou retardées qui peuvent limiter ou restreindre la capacité d'un participant à s'inscrire à la promotion, y compris toute blessure ou tout dommage au téléphone du participant ou de toute autre personne, ou toute autre question liée à ou résultant de la participation à cette promotion ou du téléchargement de tout fichier dans le cadre de la promotion.

Si, pour quelque raison que ce soit, la promotion ne peut se dérouler comme prévu, y compris en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillance technique ou de toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire qui

corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de cette promotion, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère le processus de participation et d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre la promotion; ou d'attribuer les prix parmi toutes les participations admissibles et non suspectes reçues de toutes les méthodes combinées jusqu'à l'action prise par le commanditaire, à condition qu'un nombre suffisant de participations admissibles ait été reçu. Attention : Toute tentative par une personne de nuire délibérément au site Web ou au déroulement légitime de la promotion peut constituer une violation du droit pénal et civil et, dans le cas d'une telle tentative, le commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à la personne responsable, et ce, dans toute la mesure permise par la loi. Le commanditaire se réserve le droit, avec l'accord de la Régie de la province de Québec, de mettre fin à cette promotion ou de la modifier à tout moment et de quelque manière que ce soit, sans préavis. Sans limiter la portée de ce qui précède, si, pour quelque raison que ce soit, la promotion ne peut se dérouler comme prévu, par exemple en cas de falsification, le commanditaire se réserve le droit, avec le consentement de la Régie, d'annuler la promotion.

10. **DROIT APPLICABLE** : Toute question touchant l'établissement, la validité, l'interprétation et l'application du règlement officiel, ou les droits et obligations du participant et du commanditaire relativement à la promotion, sera soumise et interprétée conformément (i) aux lois de la province du Québec et aux lois du Canada applicables aux résidents du Québec; et (ii) aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada applicables aux résidents des autres provinces et territoires du Canada, sans égard aux principes relatifs aux conflits de lois. Toute tentative par un participant ou une autre personne d'endommager délibérément un site Web ou de nuire au déroulement de la promotion pourrait constituer une violation du droit civil et du droit pénal. Dans ce cas, le commanditaire se réserve le droit d'exiger des dommages-intérêts à la personne qui s'en rend coupable, dans la pleine mesure permise par la loi. La promotion est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales.
11. **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS** : Pour savoir comment le commanditaire utilise vos renseignements personnels, veuillez consulter sa politique de confidentialité, située à l'adresse <https://www.coca-cola.ca/policies/privacy-policy>.
12. **POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT** : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'une promotion publicitaire peut être soumis à la Régie, afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un grand prix peut être soumis à la Régie, mais uniquement pour aider les parties à en arriver à un règlement.
13. **LISTE DES GAGNANTS** : Toute liste de gagnants demandée en bonne et due forme peut être obtenue en envoyant une enveloppe-réponse affranchie à :

POWERADE® SUMMER SOCCER Canada Promotion, Attn: Winners List, 19790 West Dixie Hwy, Suite 808, Aventura, FL 33180. Une telle demande doit être reçue dans les six (6) semaines suivant la fin de la période de promotion.

© 2023 BA Sports Nutrition, LLC 17-20 Whitestone Expy, Whitestone, NY 11357. Tous droits réservés. POWERADE est une marque déposée de The Coca-Cola Company.

BUY SNAP GET est une marque de commerce déposée de TPG Rewards, Inc.